

INFORMATION

Modification n°4 du PLUiH de Terre Valserhône : Concertation publique

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunale tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la communauté de communes Terre Valserhône, approuvé le 16 décembre 2021, mis à jour les 28 février 2022 et 24 juillet 2023, ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 le 2 février 2023, d'une modification n°1 le 2 février 2023 et d'une modification n°2 le 2 février 2023, fait l'objet d'une modification n°4 afin d'adapter ses règles et documents réglementaires aux besoins actuels du territoire.

Suite à l'examen au cas par cas réalisé par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Auvergne Rhône-Alpes, il a été décidé de soumettre cette modification à évaluation environnementale. En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation publique est donc organisée afin de recueillir l'avis des habitants.

Modalités de la concertation :

Période de concertation : du 26 mai 2025 9h au 20 juin 2025 12h.

Dossier :

- Arrêté du Président n°24-AP006 du 18/12/2024 prescrivant la modification n°4 du PLUiH
- Délibération du conseil communautaire n°25-DC019 du 27/03/2025 soumettant la procédure de modification n°4 du PLUiH à évaluation environnementale et définissant les modalités de concertation
- Note de présentation décrivant les points de la modification
- Avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe)

Forum de la concertation :

- Le 28 mai 2025 de 14h à 17h à la mairie de Valserhône
- Le 5 juin 2025 de 9h30 à 11h30 à la mairie de Montanges
- Le 11 juin 2025 de 14h à 16h à la mairie d'Injoux-Génissiat

Les moyens mis à disposition du public pour consulter et formuler des observations/avis :

- **Par voie papier** : un registre sera disponible en mairies de Valserhône, de Montanges et d'Injoux-Génissiat et au siège de la CCTV aux jours et heures d'ouverture. Il sera également possible d'adresser un courrier à la Communauté de communes Terre Valserhône, 35 Rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille, 01200 Valserhône
- **Par voie numérique** : les observations peuvent être envoyées à l'adresse suivante : maison.urbanisme@terrevalserhone.fr, avec l'objet « Concertation – Modification n°4 du PLUiH ». Le dossier de concertation publique est consultable sur le site internet de la CCTV, des communes de Valserhône et d'Injoux-Génissiat.